

ON S'ABONNE :  
**A Cahors**, bureau du Journal,  
chez A. LAYTOU, imprimeur,  
ou en lui adressant franco un mandat  
sur a poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
LOT, AVEYRON, CANTAL,  
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,  
TARN-ET-GARONNE :  
Un an ..... 16 fr.  
Six mois ..... 9 fr.  
Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

RECLAMES,  
50 centimes la ligne

Les Annonces et avis sont reçus  
à Cahors, au bureau du Journal  
rue de la Mairie, 6, et se paient  
d'avance.

Les Lettres ou paquets non  
affranchis sont rigoureusement re-  
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.			LUNAISONS.		
DATE	JOURS.	FÊTES.	FOIRES.	☾ D. Q.	☽ N. L.
13	Dim.	s. Aimé.		le 5, à 1 h.	le 13, à 4 h.
14	Lundi.	Ex se Croix.	Albas, Luzech, Assier, St-Jean-de-Laur, Labastide-Murat, St-Clair.	le 13, à 4 h.	le 21, à 1 h.
15	Mardi.	Oct. Nativité.	Figeac.	le 20, à 1 h.	le 27, à 6 h.
16	Mercredi.	Quatre-Temps	Prayssac.	le 27, à 6 h.	le 4, à 1 h.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

DEPART.	LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
	5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
	7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
	9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux) .....	4 h. 30 m. du s.
		(Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
		(Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
		(Cabrerets (St-Géry) .....	7 h. du s.
		(Castelnaud-de-Montrastier/Limogne)	

Cahors, 9 Septembre 1863.

**BULLETIN**

Le congrès de Francfort préoccupe vivement les esprits en Allemagne. Les feuilles politiques sont remplies de réflexions sur les résultats présents ou futurs de cette réunion de souverains. Quelques-unes, dit le *Constitutionnel*, se complaisent à peindre sous des couleurs les plus vives les alarmes et les inquiétudes de la France au sujet de la réforme projetée. Il serait inutile de troubler ces feuilles dans cette tactique d'autant plus inoffensive que son but est plus manifeste. La France voit sans le moindre déplaisir comme passent le moindre ombrage, les efforts que peuvent faire les cabinets allemands pour améliorer leur organisation intérieure.

Dix souverains et quatre bourguemestres expriment, dans une lettre, au roi de Prusse leur regret d'avoir dû se passer de son concours personnel dans la grande œuvre de la réforme. Ils espèrent qu'une entente générale aura lieu à la fin.

Cette lettre se termine ainsi :  
« Animés d'un sentiment de concorde et disposés à lui faire des sacrifices, nous nous sommes tous mis en parfait accord sur le projet de réforme, et nous croirions que ce serait un grand bien pour nous et pour les populations, s'il mûrissait dans l'âme de Votre Majesté des résolutions par suite desquelles le peuple allemand, d'accord avec ses souverains, et sur la base du droit fédéral, arrivât à une réforme salutaire de sa Constitution. »

Le chambre des députés de Prusse vient d'être dissoute. Le roi Guillaume a compris que le différent entre le gouvernement et les gouvernés est nuisible aux intérêts de la Prusse. Ce fait doit être considéré comme un premier échec du parti réactionnaire. En signant cette ordonnance, le ministre Bismark-Roon a signé sa démission. Cet acte de haute politique est attribué à l'initia-

tive de l'Autriche. Grâce à elle, la Prusse sort de la stagnation dans laquelle on voulait étouffer son esprit de justice et de légalité.

Les quatre exécutions qui ont eu lieu samedi dernier à Varsovie ont soulevé l'indignation publique. Deux des victimes étaient considérées comme des fonctionnaires relevant du comité central national. Mais ces boucheries n'atténuent nullement le patriotisme Polonais. Les nouvelles de tous les points de ce malheureux pays sont favorables à l'insurrection.

L'empereur de Russie vient de nommer son fils, le grand-duc héritier, ataman (commandant en chef de tous les cosaques de l'empire).

Les journaux de Madrid s'accordent à considérer comme certaine l'abstention des progressistes dans les prochaines élections. Il n'y a eu cependant encore aucune réunion des chefs du parti pour décider la question.

Les lettres d'Athènes du 28 Août, portent que la frégate grecque *Hellas* a reçu l'ordre définitif d'aller en France recevoir le roi des Hellènes.

Le bombardement de Charleston a commencé le 24. La dépêche annonce que le fort Sumter a été réduit au silence et que le fort Wagner tient encore.

La conscription s'opère tranquillement à New-York. On parle de la découverte d'un complot ayant pour objet de livrer traitreusement le Canada aux fédéraux.

La Chine est tranquille. Le coléra est à Shanghai.

Les nouvelles du Japon sont extrêmement graves. Le gouvernement Japonais, dit une dépêche de Pinang, 9 août, a fait savoir que le mikado (souverain spirituel) avait donné l'ordre formel d'expulser les étrangers, dans la crainte

hôtel et dans le même corridor où Armfelt avait le sien.

Le lecteur se rappelle que, pendant la faction de Wiljams à la porte du palais royal, deux dames causaient ensemble dans une voiture arrêtée de l'autre côté de rue. L'une d'elles, la princesse Mentschikoff, était russe ; l'autre, Milady Munk, était anglaise. Armfelt était volage en amour et fidèle en affaires d'Etat. En général, il ne voyait dans les femmes que des instruments de sa politique. Il savait que la femme est une puissance quand elle aime.

L'amour de Milady Munk lui ouvrait un accès jusqu'au cabinet britannique et celui de la princesse Mentschikoff jusqu'au sénat de St-Petersbourg. Armfelt entendit une voiture s'arrêter devant son hôtel, et un instant après, ces deux dames entrèrent chez lui.

« Baron, dit en souriant la princesse Mentschikoff, nous venons voir si vous avez terminé le travail important qui ne vous a pas permis de rester avec nous hier soir ; je veux parler de ce travail dont dépend, disiez-vous, l'avenir de l'Europe entière. »

Armfelt découvrit aussitôt que ces dames lui réservaient quelque malice.

« Nous autres hommes, répondit-il, nous ne sommes pas maîtres de notre temps ; les dames seules ont l'avantage de pouvoir disposer de leur. J'ai travaillé et même assidument, afin de pouvoir aujourd'hui me consacrer à vous tout entier ; mais... »

« Vous vous trompez, baron, ou plutôt vous plaisantez, interrompit Milady Munk, incapable de contenir plus longtemps son dépit ; nous savons ce que vous avez fait hier soir. »

Ces paroles, et surtout le ton de l'Anglaise, convainquirent Armfelt que les deux dames étaient déjà instruites de sa sortie de la veille.

de nouveaux troubles. « On sait, dit le *Temps*, que le mikado est le vrai souverain du Japon, et que le taïcoun, chef temporel, n'est à proprement parler, que son délégué. Seulement, on avait cru que l'autorité suprême du mikado, était dans la suite des temps, devenue purement nominale, et peut-être l'était-elle devenue en effet ; mais elle est évidemment retournée dans l'antipathie nationale des Japonais contre les étrangers, en même temps que celle de taïcoun, avec lequel les puissances ont traité, a faibli par les mêmes causes. Dans ces conjonctures, il semble qu'il faille une révolution intérieure ou un grand déploiement de forces pour maintenir les positions acquises ; mais si le mikado a pour lui le sentiment national, il est clair que les conditions de la révolution n'existent pas. »

A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas).

Constantinople, 7 septembre.  
Un bâtiment turc a été saisi à Anapa par les Russes, malgré la protestation des autorités turques et du consul anglais.

New-York, 29 août.  
La conscription est terminée à New-York. La flotte fédérale se prépare à entrer dans le port de Charleston.

Le bruit court que le général Butler aura le commandement de la Caroline du Sud, quand Charleston sera pris. Les confédérés évacueront Chatamaya et le Tennessee oriental. Coton, 65.

Après une conférence avec les gouverneurs des Etats, le président du Sud, M. Davis, a résolu d'appeler et d'armer 500 mille nègres.

Après la guerre, on leur donnera la liberté et 50 acres de terrain à chacun.

Paris, 7 septembre, au soir.  
L'Empereur a présidé aujourd'hui le conseil des ministres. Le prince de Metternich est attendu dans la soirée à Paris.

— Nous avons lieu de craindre, dit le journal *La*

France, que le parti qui ne veut pas de transaction prédomine dans les conseils du gouvernement de Saint-Petersbourg ; on consentirait à quelques réformes, mais peu importantes.

Le *Pays* croit savoir que des négociations ont lieu avec de grandes maisons financières de France et d'Angleterre pour un emprunt mexicain.

Une partie de l'emprunt serait prélévé pour indemniser la France des frais de l'expédition et solder les créances des diverses puissances étrangères. Le restant de l'emprunt servirait aux besoins d'organisations intérieures du Mexique et à augmenter l'exploitation des mines qui sont une source de prospérité.

— La *Patrie* publie des nouvelles de Madagascar, venues par voie extraordinaire. Les partis sont toujours en présence.

Le commandant en chef des Hovas reçoit des renforts insuffisants. Il y a eu combat le 13 juillet ; 4,000 Hovas ont été tués.

Les Sakalaves couvrent les mamelons des environs et empêchent d'arriver le bétail.

Paris, mardi, 8 septembre.  
Le *Moniteur* porte un décret réservant le quart de certaines fonctions aux auditeurs du conseil d'Etat. Après 5 ans, s'ils ne sont pas placés, les auditeurs cesseraient de faire partie du conseil d'Etat.

Vienne 7 septembre.  
Le grand-duc Constantin, allant en Crimée, passera à Vienne le 10 ; il présentera ses hommages à l'Empereur.

Berlin, 7 septembre.  
La *Gazette* de l'Allemagne du Nord dit que les instructions pour les élections sont envoyées. Elles sont basées sur les ordonnances existantes.

Voici en quels termes l'*Europe* résume les travaux du Congrès des souverains de Francfort :

On sait que le projet de réforme se composait de 36 articles. De ces articles, ceux qui avaient été soumis successivement à l'épreuve de la discussion étaient les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 20, 21, 22, 23 et 24 ; puis les articles 26, 27, 28 et 36.

Tous les autres articles avaient été laissés en dehors de tous débats, et, hâtons-nous de le dire, ils ont été votés en bloc dans la dernière séance !

Voici maintenant dans quel sens ont été votés ceux des articles mis en discussion et qui n'ont point passé tels qu'ils figuraient dans

le lecteur comprend qu'Armfelt ne pouvait savoir si une dame était entrée avant lui.

« Cette dame... je ne sais si j'oserai vous la nommer ; c'est encore un mystère. »

— Vous êtes discret comme la tombe. — Un mystère... oh ! parlez !

— Eh bien donc, je vais vous le confier... Peut-être avez-vous aussi entendu parler du combat qui s'est livré dans la rue !

— En effet ; nous venons de rencontrer le général Acton. La police est en mouvement... on est même déjà sur la trace des agresseurs.

— Voyez-vous que je suis sincère ! dit le baron. — Mais la dame... Vous détournez l'entretien... la dame ?

— Vous me promettez le secret ? Vous le jurez par... — Nous le promettons. — Eh bien donc, je vais tout vous dire : c'était une... une gantière.

— Cela vous étonne, mesdames ; mais cette jeune personne est une jolie petite gantière à laquelle j'avais donné rendez-vous... je vous dirai plus tard dans quel but... En sortant du palais après mon entrevue avec cette aimable enfant, je fus assailli par une bande de mauvais sujets armés, conduits par son fiancé qui est un jeune homme jaloux et violent.

— Un jeune homme, dites-vous ? Je ne puis m'empêcher de rire. Savez-vous qui dirigeait l'attaque ?

— Le connaissez-vous ? — Acton a déjà obtenu des agresseurs l'aveu que leur chef était un certain Zamparelli.

— Zamparelli... Le fiancé de la jeune personne ne peut-il se nommer ainsi ? — C'est possible ; mais, selon les renseignements déjà recueillis, ce Zamparelli est un vieillard qui s'habilite à peu près comme un moine. D'ailleurs l'attaque n'était dirigée que contre votre oncle, monsieur le baron, remarquez-le bien, uniquement contre votre

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
du 9 septembre 1863.

**VINCENT**

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

**RIDDERSTAD.**

41

CHAPITRE XIV.

LES PLANS DE VINCENT.

(Suite.)

— Son nom ? — Zamparelli.

— Mais c'est votre nom ! — Je le lui ai emprunté, comme à présent vous m'empruntez l'individu lui-même.

Sur un signe de Vincent, Zamparelli, qui portait le costume national de la Calabre sa patrie, s'approcha, et après avoir échangé quelques mots avec lui, il se plaça devant Adlerstern, en jetant sa carabine sur l'épaule.

« Commandez, dit-il, je suis à vos ordres. » Le lendemain, Vincent quitta sa demeure pour aller occuper avec Cazal un appartement au même

La reproduction est interdite.

le projet de l'empereur :

L'art. 3 concernant le Directoire. — Le Directoire se trouve composé de :  
L'Autriche, avec une voix ;  
La Prusse, avec une voix ;  
La Bavière, avec une voix ;  
Les royaumes de Saxe Wuttemberg et Hanovre, avec une voix. — Les royaumes alternent dans le Directoire annuellement ou d'après d'autres conventions faites entre eux ;  
Le grand duché de Bade, le grand duché de Hesse-Darmstadt, l'Electoral de Hesse, les duchés de Holstein et du Luxembourg, le Brunswick, les deux Mecklembourg-Schwirin et Strélitz et le duché de Nassau, avec une voix.

Les autres principautés et villes libres avec une voix.

L'art. 5. — Dans le cas d'un partage égal de voix au sein du Directoire, le chiffre de la population des Etats votants déterminera la majorité.

L'art. 8. — La question de paix ou de guerre sera votée, au sein du Directoire, aux trois quarts des voix.

L'art. 9. — Au cas de troubles intérieurs, on pourvoira aux moyens et mesures de pacification, suivant les stipulations des articles 25 et 28 de l'acte final de Vienne relatif aux affaires de la Confédération.

L'art. 11. — Lorsqu'il s'agira d'apporter des changements à la Constitution fédérale, ou d'introduire des institutions organiques, jusqu'à présent réservées à la législation particulière des différents Etats, il faudra l'unanimité des voix au sein du Conseil fédéral.

L'art. 14. — Si la Chambre des délégués ou Parlement central ne tombait pas d'accord quant à la fixation du budget fédéral, le budget des périodes précédentes resterait en vigueur.

L'art. 16. — Le nombre des députés au Parlement central est élevé à 302. Il est accordé un député et un député de plus à la ville de Hambourg. Donc, Hambourg aura deux députés.

L'art. 20. — La majorité, fixée aux 4/5 des députés pour la confection et la votation des lois spéciales, telles qu'une loi générale pour toute l'Allemagne sur la liberté de la presse, le droit de bourgeoisie, le droit de réunion, etc., etc., sera composée de 2/3 de députés.

Telles sont les seules et essentielles modifications introduites dans le projet de réforme proposé par l'empereur François-Joseph.

On écrit du camp de Châlons le 2 septembre à *Constitutionnel* :

« Le maréchal commandant supérieur ainsi que la plupart des officiers généraux et des états-majors qui leur étaient attachés viennent de quitter le camp de Châlons qui a été levé par ordre de S. M. l'Empereur, hier 1<sup>er</sup> septembre, jour où quelques-uns des corps qui le composaient ont commencé à se mettre en route. Les régiments voyageant par étapes pour regagner les garnisons qui leur sont respectivement assignées, leurs départs seront successifs, afin d'éviter l'encombrement des routes.

« Avant de se séparer des troupes, le maréchal Baraguey-d'Hiilliers leur a adressé l'ordre du jour suivant :

« Soldats, en arrivant au camp, je vous ai demandé zèle et discipline ; vous m'avez montré l'un et l'autre. J'ai, de mon côté, la

propre personne, cet homme vous ayant juré une haine implacable, au dire des individus arrêtés. Leur intention était de vous saisir vivant.

« Avouez que vous vouliez nous tromper. Une jolie fille n'accueille pas l'amour d'un vieillard morose. Ah ! mon Dieu, quel conte vous nous faisiez ! Vous gardez le silence. Vous êtes moins inventif cette fois.

« Armfelt s'était douté que l'attaque n'était qu'à son adresse ; la certitude qu'il ne s'était pas trompé l'affligeait.

« Mais quel en était l'auteur ? Une idée lui vint tout-à-coup — Vincent peut-être ?

« Vous oubliez votre histoire... continuez-là donc !

« Vous n'avez pas réussi, monsieur le baron, en inventant la jalousie de Zamparelli, mais peut-être serez-vous plus heureux avec votre gantière. »

« Voyons ; où en étais-je ? reprit Armfelt en souriant.

« Vous lui aviez donné un rendez-vous.

« C'est cela... Mais si je me confie à vous...

« Nous ne vous trahirons pas... Continuez.

« Voici l'affaire : j'admire, j'adore, j'idolâtre jusqu'à la folie deux dames d'une beauté remarquable et d'une amabilité indicible.

« Vous nous effrayez.

« Plaignez-moi ; je les aime toutes deux ; je donnerais ma vie pour elles... mais je ne sais laquelle je préfère. N'est-ce pas un malheur ? »

« Et c'est à nous que vous faites cet aveu ?

« Pourquoi donc pas ? Vous m'avez assuré de votre amitié, et j'y crois. Voici l'idée que j'ai eue. Il y a quelques jours, au palais royal, mon attention tomba sur le beau tableau de Schidoni, *la Pitié*. La grâce du visage me séduisit, l'ensemble m'enchantait ; mais surtout j'éprouvai une admiration profonde pour les mains délicates, potelées, vraiment belles, que Schidoni semble avoir peintes en s'inspirant du Corrège. Qu'y-a-t-il de comparable à une jolie main de

« conscience d'avoir allié à la stricte observation de nos règlements les soins qui devaient vous en rendre l'exécution plus douce et plus facile.

« Je remercie tous les officiers de leur bon et loyal concours.

« Dans quelque position que nous nous trouvons, conservons à l'Empereur la fidélité, le dévouement dont nous sommes animés et qu'il est en droit d'attendre de nous, en échange de son affection pour l'armée, de son amour pour la France.

« Conformément aux ordres de Sa Majesté, le camp est levé à dater du 1<sup>er</sup> septembre.

« Soldats ! séparons-nous au cri de : Vive l'Empereur ! »

Pour extrait : A. LAYTOW.

### Revue des Journaux.

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*, sous la signature de M. Ambroise Petit, secrétaire de la rédaction de cette feuille :

« Après de longues hésitations, le cabinet de Saint-Petersbourg s'est décidé à répondre aux notes des trois puissances. Les réponses du prince Gortschakoff auront surtout en vue le mémoire spécial joint à la note française, qui discute la portée et la valeur des divers actes de 1815, relatifs à la Pologne, et qui établit que les conventions intervenues à cette époque entre les puissances co-partageantes, n'ont été que la mise en pratique et le développement de résolutions préalablement arrêtées entre tous les signataires de l'acte final de Vienne.

« Du reste, le gouvernement russe n'a point l'intention de contester la compétence des puissances à s'occuper du règlement des affaires de Pologne. L'objet réel de ses réponses sera de préparer, par anticipation, les puissances à accepter les concessions qu'il se propose de faire prochainement comme satisfaisant pleinement aux engagements pris par le czar Alexandre I<sup>er</sup> vis-à-vis de ses sujets polonais. »

Nous lisons dans la même feuille et sous la même signature :

« Dans notre dernier numéro, nous avons indiqué, avec toute la réserve commandée par une situation qui se dessinait à peine, la direction nouvelle que l'on essayait de faire prendre aux négociations relatives à la Pologne.

« D'une part, la Russie, par l'intermédiaire de la Prusse, faisait sonder le terrain à Paris pour connaître le minimum des concessions nécessaires et préparer la voie à un arrangement direct ; de l'autre, elle songeait à faire disparaître le litige lui-même, en accordant aux Polonais, en même temps qu'à ses autres sujets, les garanties formulées dans les six points, et contre lesquelles elle n'a jamais élevé d'objection de principe.

« La Russie n'a point tardé à savoir que le cabinet français accueillerait avec une vive satisfaction toute démarche qui serait un acheminement vers la solution des difficultés actuelles, mais qu'il se maintiendrait toujours en communauté de vues et d'action avec les deux puissances qui avaient secondé ses propres efforts. Les tentatives du cabinet de Saint-Petersbourg, pour diviser les trois puissances, n'ont donc pas eu plus de succès à Paris qu'à Vienne et à Londres.

femme ? De tous les genres de beauté, c'est celle de la main qui me ravit le plus. Et c'est naturel ; cette main nous caressera, nous conduira... Si elle n'est pas gracieuse, que devient tout le reste ?

L'inquiétude et la jalousie éclataient de plus en plus sur les traits des deux dames.

« Pardonnez-moi, mesdames ; mais, cédant à un désir irrésistible, je baisai cette main ravissante... Si l'image avait eu de la vie, oh ! j'aurais fléchi le genou et demandé la permission de presser cette main sur mon cœur ; mais les deux dames dont la beauté et l'amabilité m'attirent, comme deux aimants d'une égale puissance, ont aussi des mains que le Corrège semble avoir créées dans un de ses plus beaux moments d'inspiration. Laquelle a les plus petites et les plus jolies ? C'est à elle seule, me disais-je, que je me propose d'offrir mes hommages à l'avenir.

« On ne fait pas d'ordinaire de pareils aveux à deux dames.

« Je fis donc venir une gantière qui mesura les dimensions de cette petite main ; tenez, voici le résultat de son travail. »

Et Armfelt tira de sa poche un tout petit gant.

« Quel travail élégant et délicat ! s'écria la princesse.

« Quelle petite main ! ajouta Milady.

« Je me propose de présenter ce gant aux deux souveraines de mon cœur, et de ne plus fléchir le genou que devant celle qui pourra le mettre.

« Et qui sont ces dames ?

« Il faut nous les nommer. »

La vivacité des deux amies disait assez ce qui ce passait entre elles.

« Qui ? répondit Armfelt ; pouvez-vous me le demander ? Qui, mesdames, si ce n'est vous-mêmes ? »

Elles s'entregardèrent avec surprise.

« Vos cœurs ne vous l'ont-ils pas déjà dit ?

Elles rougirent.

« Ce résultat ne pouvait que confirmer chez le prince Gortschakoff la conviction que la voie des concessions était la seule qui demeurât ouverte à la Russie. Ne valait-il pas mieux cesser l'opposition que le vice-chancelier faisait depuis six mois au désir, souvent manifesté par l'empereur Alexandre II, de donner une constitution à son empire ? Si les institutions accordées par le Czar à toutes les populations qui relèvent de sa couronne, et par conséquent aux Polonais eux-mêmes, étaient assez libérales pour atteindre au niveau de ce que les trois puissances ont demandé pour la Pologne, celles-ci ne pourraient manquer d'être satisfaites, et le différend actuel se trouverait résolu sans que la Russie parût céder à une pression extérieure.

« Tel est, en effet, le parti qui semble avoir prévalu dans le grand conseil tenu à Saint-Petersbourg, et auquel le prince Gortschakoff a été convoqué avec tous les membres de la famille impériale.

« Il y aurait été arrêté de doter d'institutions locales très-libérales chacune des grandes divisions de l'empire russe, et d'adopter une constitution représentative analogue à celle qui a été établie dans l'empire d'Autriche par le diplôme d'octobre 1861 et la patente de février 1862. Le Czar partagerait le pouvoir législatif avec un sénat de 300 membres et une chambre de 450 délégués, qui seraient nommés par les assemblées provinciales.

Le *Mémorial* se croit autorisé par des renseignements puisés aux sources authentiques à opposer le démenti le plus péremptoire au bruit répandu que le roi des Belges chercherait par ses conseils à mettre obstacle à l'acceptation de la couronne du Mexique par S. A. I. l'archiduc Maximilien :

« Il y a peu de jours, le roi Léopold, en parlant à un haut personnage, de qui nous tenons tous ces détails, continue M. Ambroise Petit, a déclaré qu'il comprenait parfaitement que la mission providentielle échuë à son gendre était de nature à tenter la noble ambition d'un jeune prince si richement doué des qualités qui font les grands rois. Sa Majesté a ajouté que la diplomatie, loin d'entraver l'établissement du nouveau trône du Mexique par des conditions qui nécessiteraient de longues et épineuses négociations, devait, au contraire, se montrer facile en présence de l'enthousiasme que cette candidature excite parmi le peuple mexicain. « De nos jours, aurait ajouté l'auguste interlocuteur, la garantie la plus efficace de la durée et de la stabilité des trônes réside dans l'aptitude et le mérite personnel du souverain ; et, sous ce rapport, je puis le dire avec un noble et légitime orgueil, aucune candidature n'est comparable à celle de mon gendre. »

Pour extrait : A. LAYTOW.

### Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 4 septembre 1863, M. Castang (François), a été nommé adjoint au maire de la commune des Arques, en remplacement de M. Gibert décédé.

Par décision de M. le ministre des Travaux publics, en date du 2 septembre courant, le sieur Pégourié, garde-pêche de 2<sup>e</sup> classe, sur la Dordogne, à la résidence de Souillac, a été élevé à la 1<sup>re</sup> classe de son grade.

« Votre glace ne vous a-t-elle pas révélé mille fois le pouvoir de vos yeux ? »

Elles sourirent.

« Plus d'un homme ne vous l'a-t-il pas avoué à genoux ? »

Elles soupirent.

« Je vous en prie, essayez ce gant. Rappelez-vous ma promesse, ou si vous voulez mon serment. »

« Le gant leur allait à toutes deux.

« Que dois-je faire ? Vous adorer toutes les deux ?

« Eh bien, partagez-vous donc mon cœur et mon âme ! »

Et il regarda la princesse.

« Il m'aime ! » pensa-t-elle.

Et il sourit à Milady Munck.

« Il m'aime ! se dit-elle à son tour.

Elles venaient pour engager le baron à les accompagner au tombeau de Virgile, où elles avaient appris que Louise Posse se proposait de se rendre. La vanité les conduisit à l'attaquer d'abord sur son inconstance supposée. Battues par leurs propres armes, elles n'en conservèrent pas moins un peu de défiance, et le désir de voir Armfelt et Louise ensemble. Des occupations importantes l'empêchèrent de partir avec elles ; mais il promit de les suivre de près, et, satisfaites de cette réponse, elles le quittèrent pour aller surprendre la jeune artiste dans sa promenade solitaire. Quant à lui, dès qu'il eût terminé son travail, il fit seller un cheval pour les rejoindre.

Au moment où il sortait, il rencontra dans le vestibule Vincent, couché dans une chaise à porteurs, et venant occuper son nouveau domicile. Armfelt le reconnut aussitôt malgré sa maigreur, et quoiqu'il ressemblât à un moribond. En le voyant dans cet état déplorable, il sentit s'évanouir le soupçon qu'il était peut-être la veille à la tête des assassins soudoyés.

« Je viens mourir près de vous, lui dit Vincent, mourir de la blessure incurable que vous m'avez faite !... Mon Dieu, comme je souffre ! Portez-moi

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1863, s'ouvriront à Cahors, le 9 Novembre prochain, jour de lundi, à huit heures du matin, sous la présidence de M. Lesueur de Pérès, conseiller en la cour impériale d'Agen.

Les assesseurs seront : MM. Gleizes et de Flaujac, juges au tribunal de première instance de Cahors.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé à MM. les Préfets la circulaire suivante :

Paris, le 31 août 1863.

Monsieur le Préfet,

La commission instituée pour juger le concours des instituteurs ouvert le 10 mars 1862 a exprimé le désir de voir se multiplier les Sociétés de secours mutuels entre les instituteurs et les institutrices publiques d'une même circonscription. Déjà, sur un grand nombre de points, l'initiative privée avait devancé le vœu de la commission. Le gouvernement impérial s'est empressé de donner à ces utiles fondations l'approbation qu'exige le décret du 26 mars 1852.

Quelques conseils généraux ont eu à cœur de témoigner leur sympathie pour des existences consacrées à l'éducation populaire en dotant les Sociétés dès leur naissance. Dans chaque département, elles ont reçu l'offrande des hommes les plus considérables, inscrits comme membres honoraires, et le ministère de l'instruction publique s'est efforcé de concourir à leur prospérité par des subventions distribuées dans la mesure de ses ressources.

Aujourd'hui que le temps a éprouvé l'œuvre, il est à désirer, Monsieur le Préfet, que votre département suive le mouvement donné dans une grande partie de la France. L'esprit qui anime les Sociétés de secours mutuels, la vue des misères soulagées par leurs soins est un appui moral qui raffermir les courages. Le fonds commun, produit des souscriptions particulières, permet de secourir les instituteurs que les maladies ou les infirmités contraignent au repos et ceux qui, chargés de famille, ne peuvent momentanément suffire à des besoins trop lourds.

La mort même du titulaire n'est pas le terme des bienfaits de l'association : elle vient en aide aux veuves et contribue dans de certaines limites, à l'éducation des jeunes enfants. Enfin, quand la situation financière est favorable, une retraite est donnée aux membres que l'âge écarte de leurs fonctions, et, s'ajoutant à la pension de l'Etat, diminue les soucis de leur vieillesse. C'est ainsi que le comité de secours mutuels de la Seine fait à ses membres une retraite annuelle de 300 fr.

Je n'ose pas espérer, Monsieur le Préfet, que d'aussi heureux résultats soient obtenus partout et du premier coup ; mais, grâce à une expérience déjà assez longue, j'ai pu dresser le modèle de statut ci-joint, qui indique, avec la meilleure organisation, suivant moi, les améliorations immédiatement réalisables. Voici, en conséquence, la marche que je vous prie de suivre : vous voudrez bien vous entendre avec M. l'inspecteur d'Académie et inviter les principaux instituteurs de votre département à former une commission provisoire.

Cette commission aura pour but de recueillir les adhésions et de faire subir aux statuts proposés une première discussion. J'ai lieu de penser que, dans le délai de deux mois, elle aura pu s'organiser et terminer les travaux

dans ma chambre... Tout doucement... le moindre mouvement me fait mal... Votre conscience, baron, vous fera payer un jour mes douleurs ! »

« Pénétré d'un vif intérêt pour le molade Armfelt l'accompagna jusqu'à sa chambre. On le déposa sur un lit.

« Depuis que votre balle m'a frappé, j'ai vainement parcouru l'Europe pour trouver des adoucissements. Ah ! baron, les souffrances et les tortures m'ont rappelé à toute heure votre souvenir. Dieu vous pardonnera-t-il tout le mal que vous m'avez fait ? »

« Armfelt voulut lui offrir des consolations ; mais Vincent le pria de se retirer.

Emu de cette rencontre inattendue, en proie à des remords inconnus jusque là, il s'élança sur son cheval et partit comme un trait.

Resté seul, Vincent sauta du lit avec la vivacité d'un homme en parfaite santé.

« Monsieur, balbutia Cazal, je vous ai servi depuis ma jeunesse. Vous connaissez ma fidélité, mon sincère dévouement.

« Que veux-tu dire par là ?

« Jusqu'ici, j'avais cru vous comprendre ; mais vous devenez de plus en plus énigmatique. Aujourd'hui, vous avez fait rouvrir une blessure qui vous avait causé tant de souffrances avant sa guérison. Pourquoi cela, monsieur ! Voulez-vous vous tuer vous-même ?

« Pourquoi ? Ah ! Cazal ! tu oublies notre attaque nocturne. Grâce à cette blessure, les soupçons ne tomberont pas sur moi. Armfelt, qui me l'a faite il y a un an à Aix-la-Chapelle, pourra témoigner en ma faveur.

La suite au prochain numéro.

préparatoires. Aussitôt que le résultat vous en sera connu, je vous serai obligé de me le transmettre.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'instruction publique.  
V. DURUY.

Par décret en date du 29 août, rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, il a été institué une commission spéciale chargée de suivre les résultats des mesures qui seront prises en ce qui concerne la taxe du pain sous le régime nouveau établi pour le commerce de la boulangerie par le décret du 22 juin dernier, et d'en faire un rapport à Sa Majesté l'Empereur.

Le riant spectacle des fêtes votives ne nous sera plus permis, cette année, à Cahors. Tous nos faubourgs ont fêté leur patron avec une magnificence inusitée; et dimanche, pour la dernière fois, se renouvelaient, à St-Georges, ces bals champêtres, ces illuminations splendides, ces brillants feux de joie, ce mouvement extraordinaire de la foule bruyante et avide, qui tout encombre, tout anime dans ce faubourg au détriment du reste de la ville, véritable désert dans ces occasions.

Aucune propriété voisine du faubourg ne demeure vide, ce jour-là. Ce sont partout des réunions nombreuses, des repas somptueux auxquels préside la plus cordiale gaieté. Les airs résonnent de chants joyeux et des zic-zac de fusées que chaque convive est fier de jeter au vent. On en a remarqué de magnifiques parties de la montagne de Rocanel.

On nous écrit de Castelnau-de-Montrater :

La distribution des prix de la maison d'éducation dirigée par les sœurs de l'Immaculée Conception a eu lieu, le lundi 7 septembre, sous la présidence de M. le curé de Castelnau. Trente prêtres, venus des localités voisines, le maire, des membres du conseil municipal et une assistance nombreuse et distinguée entouraient l'honorable président, et témoignaient de l'importance, chaque année croissante, qu'acquiert cet établissement, où l'enseignement graduel, l'éducation sérieuse, modeste, amie de la famille, l'éducation ennemie de la vanité et du savoir superficiel qui abonde aujourd'hui d'une manière si ridicule, où l'éducation enfin qui contribue de son mieux à former l'esprit et le cœur de la jeunesse, se trouve si heureusement organisée.

Dans les exercices qui ont ouvert cette fête de famille, le public a pu juger de l'excellente direction donnée aux études, et l'exposition des travaux divers qui ornaient la salle lui ont permis d'apprécier l'impulsion donnée à l'enseignement manuel, et l'habile méthode suivie par les sœurs qui dirigent cette maison d'éducation, qui a obtenu, l'année dernière, une mention honorable de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique.

Rendons hommage en passant, et à leur insu, à ces héroïnes de la charité, qui entourent le peuple de soins maternels et initient ses enfants à la pratique de la vertu en les élevant à la grande école du bien. Nous sommes certain de satisfaire la gratitude publique en lui servant d'interprète pour proclamer le dévouement austère de ces saintes filles qui se font pauvres, selon la maxime chrétienne, afin de consacrer à la fois leur personne et leur vie à l'éducation des générations nouvelles, qui sont l'arche de l'avenir.

Après les exercices qui ont été exécutés avec une grâce, une sûreté et une intelligence remarquables, des coeurs de la Dame blanche ont été chantés par les élèves et justement applaudis.

Au demeurant, tout s'est bien passé, et chacun s'est retiré satisfait et heureux d'avoir participé à cette fête populaire.

P. S. — Nous ne terminerons pas cette chronique locale sans mentionner la bénédiction d'une cloche de treize quintaux, qui a précédé la distribution des prix.

Cette cloche est la seconde note d'un projet de carillon que l'on poursuit pour la plus grande satisfaction d'une secte de sourds qui ne veulent pas entendre, et dont la première note est un *ut de poitrine* de vingt-cinq quintaux. Que, d'artistes voudraient posséder une note semblable!

On nous écrit des Roques :

Le petit village des Roques, commune de Saint-Vincent, près Luzech, célébrera, les 13 et 14 septembre, sa fête patronale avec une pompe inaccoutumée. Danses, jeux de toute sorte, illuminations brillantes, rien ne sera négligé pour amuser les spectateurs et laisser aux étrangers un doux souvenir de cette fête.

L'orchestre sera composé de musiciens de Cahors.

Le 4 septembre courant, le nomme Marquès (Baptiste), âgé de dix-neuf ans, du village de Treilles, canton de Cajarc, se rendait au champ de Combel pour travailler son bien, muni d'un fusil qu'il déposa sur sa charrette, à côté d'un sac d'avoine. Chemin faisant, le sieur Marquès voulut reprendre son arme, qu'il saisit par le bout du canon. Le chien se trouvant accroché au sac, se releva et fit partir le coup. Le fusil était chargé à ballé, et le malheureux Marquès reçut en plein ce projectile dans le bas-ventre. La mort a été instantanée.

Dans la nuit du 31 août, une grange appartenant au nomme Chasmayou, de Mas Dadgé, commune d'Issendolus, est devenue la proie des flammes. Elle n'était pas assurée. La perte est évaluée à 1,800 fr. Les bestiaux seuls ont pu être sauvés.

Vendredi, 4 septembre, vers neuf heures et demie du matin, le sieur Lavergne, François, âgé de 28 ans, né à Viazac, s'est donné la mort dans une prairie appartenant à Madame Cantaloube, près la rivière du Célé, en se tirant un coup de pistolet au-dessous du menton. Nous ignorons encore la cause de ce suicide.

La justice s'est rendue sur le lieu où s'est exécuté ce drame tragique. Une enquête a été immédiatement ouverte, et le cadavre de ce malheureux a été transporté à l'hospice de Figeac.

Judi dernier, vers quatre heures du soir, les habitants de Figeac ont été mis en alarme, en entendant battre la générale et sonner le tocsin.

Un incendie s'était déclaré au village de Vidailac. Le feu avait pris à un fournil dépendant du domaine de M. Duranton, et aurait pu se communiquer à un grand tas de paille qui n'était qu'à une petite distance et arriver de là jusqu'aux bâtiments de la ferme.

Vidailac n'étant qu'à 500 hectomètres de notre ville, la foule est arrivée assez à temps pour maîtriser le feu sans le secours des braves pompiers déjà prêts à faire fonctionner les pompes.

(Écho du Quercy)

Nous lisons dans un journal de Bordeaux (la Gironde) un article que nous nous empressons de publier :

« A la distribution des prix du Lycée, comme sur le programme, on a oublié de mentionner que M. J. Delauney, qui a obtenu le premier prix de mathématiques en 3<sup>me</sup> (sciences), est un élève de la pension Gayette et Laporthe. Ce même élève a aussi obtenu le prix unique de mathématiques au concours général du Lycée, et le jeune Guichard, élève de la même pension, a mérité le premier accessit. L'année dernière, c'était encore un autre élève de cette pension qui obtenait en 3<sup>me</sup> le second prix de mathématiques au concours des Lycées de l'Académie. »

Nous croyons donc être utile aux pères de famille en leur signalant cet établissement, que, depuis plus de trente ans, dirige avec succès M. L. Gayette, notre compatriote, actuellement en vacances à Aujols (Lot).

Le Bulletin des Lois contient un décret dont voici le principal article :

« Tout notaire, dépositaire d'un testament contenant un ou plusieurs legs au profit des communes, des pauvres, des établissements publics ou d'utilité publique, des associations religieuses et des titulaires énumérés dans l'article 2 de l'ordonnance royale du 2 avril 1817, devra transmettre au préfet du département, sans délai, après l'ouverture du testament, un état sommaire de l'ensemble des dispositions de cette nature insérées au testament, indépendamment de l'avis qu'il est tenu de donner aux légataires, en exécution de l'article 5 de l'ordonnance précitée. »

Il a paru régner quelque incertitude, dit le Journal général de l'instruction publique, sur la question de savoir si les candidats au baccalauréat ès-lettres et au baccalauréat ès-sciences qui se présenteront aux sessions de novembre 1863 ou d'avril 1864 seront interrogés sur l'ancien programme de logique ou sur le nouveau programme de philosophie. Aucune mesure ne pouvant avoir d'effet rétroactif, il est bien entendu que les candidats de novembre et d'avril devront répondre sur l'ancien programme tandis que les candidats qui se présenteront en août 1864, ayant dû faire leur philosophie d'après le nouveau programme arrêté en conseil le 11 Juillet 1863, seront interrogés sur ce programme, lequel devient ainsi le programme même du baccalauréat.

Au moment où la chasse vient de s'ouvrir,

nous ne saurions trop recommander aux chasseurs de ne pas conserver la mauvaise habitude de charger leur fusils chez eux; de ne point poser les capsules sur les cheminées avant d'introduire la charge dans le canon; de n'amorcer qu'en dernier lieu; de ne pas verser la poudre le cigare à la bouche ou sans se donner la peine de désarmer; d'avoir le soin de se servir d'une mesure qui s'isole autant que possible de la poire; de tenir la tête droite en chargeant; de saisir la baguette avec le pouce et l'index; de ne jamais tourner le canon vers soi ni vers autrui; de ne tirer qu'à hauteur d'homme, dans une haie, surtout dans le voisinage des maisons; d'abattre le chien sur la cheminée avant de franchir un fossé; de tenir le canon droit en sautant; de se garder de jamais traîner le fusil en le tenant par le canon, dans les broussailles surtout.

(Le Moniteur du Cantal.)

Les contraventions résultant de l'observation des prescriptions de la loi sur la police du roulage, quant à l'obligation de la plaque, sont punissables de l'amende prononcée par l'article 475, n° 4, du Code pénal.

La jurisprudence a été souvent saisie de la question de savoir si les voitures circulant sur les routes départementales ou les chemins vicinaux de grande communication, à l'égard desquels la police du roulage est réglée par la loi du 30 mai 1851 et par le décret du 10 août 1852, restaient soumises, quant à l'obligation de la plaque, aux dispositions combinées de l'article 34 du décret du 26 juin 1806 et de l'article 475, n° 4, du Code pénal.

Le doute en cette matière n'existe plus, car la cour de cassation vient, dans plusieurs arrêts, de se prononcer pour l'affirmative.

En matière d'octroi, l'action en répression des contraventions se prescrit par le délai de trois ans, et non par celui de trois mois, fixé par la loi du 15 Juin 1835, pour la poursuite des contraventions en matière de contributions indirectes de la législation qui régit les contributions indirectes ne s'applique pas, en ce point, aux octrois.

(Moniteur judiciaire.)

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 septembre 1863.

10 Versements dont 2 nouveaux..... 443<sup>fr</sup>  
5 Remboursements dont 3 pour solde... 817 53

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Départements.

Cantal. — La foudre produit souvent les plus étranges effets, en voici encore un exemple.

Le 25 août dernier, vers six heures du soir, le nomme Baldy, Jean Antoine, domestique du sieur Vaissade, propriétaire à Gresette, commune de St-Ureize, était occupé à faire pâturer son troupeau, lorsqu'il fut frappé de la foudre à l'épaule gauche. Le fluide, glissant le long de son corps, mit ses vêtements en lambeaux. Il s'introduisit jusque dans ses sabots qu'il fit voler en éclats et disparut en pratiquant trois trous sur le sol.

Baldy, meurtri et contusionné, fut relevé par des bergers, témoins de l'accident qui le transportèrent chez son maître, où les soins intelligents de M. le docteur Bongrand lui furent prodigués. On a l'espoir de le sauver.

(Moniteur du Cantal)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

L'Opinion de Turin annonce que c'est à une fièvre typhoïde que M. La Farina, vice-président de la Chambre des députés a succombé. En annonçant cette triste nouvelle la Gazette officielle ajoute : « L'homme éminent, si subitement enlevé par une maladie aiguë, a bien mérité du pays pour les services continus et signalés qu'il lui a rendus, principalement en concourant à l'œuvre de son unité et de son indépendance avec le comte de Cavour. Le gouvernement du roi est très-affecté d'une perte si grave, et les Italiens, en pensant aux services de M. La Farina, conserveront un souvenir reconnaissant de leur honorable concitoyen. »

— On lit dans le Journal de Rome :

« En l'église nationale des Français, à Rome, a été célébrée, le 25, la fête de saint Louis, roi de France. Les cardinaux ont tenu chapelle pontificale. C'est Mgr. Marinelly, évêque de Porphyre, qui a officié. A cinq heures, le Saint-Père s'est rendu à l'église. Il a été reçu par M. le baron Baude, chargé d'affaires de France près du Saint-Siège et toute l'assistance, et après avoir adoré le Très-Saint-Sacrement, il a prié devant l'autel de saint Louis. »  
« Les troupes françaises, avec leur musique, étaient sur la place; elles ont rendu les honneurs au Saint-Père, qui a donné la bénédiction apostolique à la foule immense. »

PRUSSE.

Le Moniteur prussien contient une ordonnance royale dont le premier paragraphe, basé sur l'article 51 de la Constitution, proclame la dissolution de la Chambre des députés; le second paragraphe charge le ministère de l'exécution de cette mesure.

Le rapport du ministère qui accompagne cette ordonnance, expose au roi que les négociations ultérieures avec la Chambre des députés n'ont offert aucune chance d'entente sur les questions en litige; que le roi avait daigné, avant son voyage, exprimer des idées conformes à une solution de ce genre; et qu'il s'était réservé de prendre, après son retour, une résolution définitive sur la date de la dissolution.

La situation de la Prusse a occasionné, depuis, une modification des propositions déjà approuvées; mais d'un autre côté, des projets se sont manifestés sur le terrain de la Constitution fédérale, dont les tendances évidentes sont d'affaiblir la position de la Prusse comme grande puissance en Allemagne et en Europe, position qui forme l'héritage bien acquis de nos pères et qu'en tout temps le peuple prussien a été décidé à ne pas se laisser contester.

Dans ces circonstances, les sujets prussiens éprouvent le besoin de montrer, aux prochaines élections, qu'aucune divergence d'opinions politiques, en Prusse, n'est assez profonde, pour compromettre, en présence des tentatives dirigées contre l'indépendance et la dignité de la Prusse, l'unité de la nation et ses sentiments de fidélité à la dynastie héréditaire.

Les événements de ces derniers jours, ajoute le rapport, n'ont pu que nous confirmer dans nos propositions, et comme les opérations électorales exigent un délai de deux mois, les mesures approuvées par S. M. dans le conseil des ministres du 16 juillet doivent être mises en exécution sans retard, afin qu'il soit possible à la nouvelle Chambre de terminer, avant la fin de l'année, les délibérations du budget.

TURQUIE.

On écrit de Constantinople, 27 août, qu'un incendie a presque entièrement détruit la ville de Monastir. Il y a eu 2,500 maisons brûlées. — Les pertes occasionnées par l'incendie du bazar et du quartier de Chio sont évaluées à dix-huit millions de piastres.

ÉTATS-UNIS.

On mande de Charleston, 24 août, que le fort Sumter est détruit, mais qu'il ne s'est pas encore rendu. La flotte fédérale se prépare à l'attaque.

Le général de Beauregard a protesté contre le court délai accordé par les fédéraux pour l'éloignement des femmes et des enfants. Les consuls de France, d'Angleterre et d'Espagne ont demandé une prolongation du délai pour l'éloignement de leurs nationaux respectifs.

Le colonel Gilmore a répondu en insistant pour la reddition des forts. Beauregard a alors demandé une trêve de quarante heures.

Gilmore a refusé et a recommencé le bombardement.

Le Richmond-Examiner dit que le bombardement de Charleston et la destruction de maisons vides sont un fait secondaire si les fortifications de la ville et les forts peuvent tenir.

Deux vaisseaux ont forcé le blocus et sont entrés à Charleston, le 23.

Les négociations pour l'échange des prisonniers continuent. Le refus des confédérés de considérer les nègres comme des prisonniers de guerre est une cause de difficultés.

Les conscrits allemands ont tenu à New-York un meeting très-agité, dans lequel ils ont dénoncé la conscription comme inhumaine et cruelle en demandant qu'il soit pris des mesures contre ses conséquences. Le meeting a nommé un comité chargé de conférer avec le gouvernement et d'examiner la légalité de l'acte.

Il est entré à Wilmington, en cinq jours, douze steamers.

POLOGNE.

On lit dans le Czas du 28 :

Par ordre de Mourawieff le village de Dzika, dans le district de Bjalystok, a été réduit en cendres et tous ses habitants, hommes, femmes et enfants, en tout mille personnes, ont été envoyés en Sibérie. Un espion moscovite avait été pendu près de ce village. Ce fait a suffi à Mourawieff pour qu'il ait cru pouvoir prendre la terrible mesure que nous venons de signaler.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

Il y a eu hier conseil des ministres au château de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

— Dans les régions semi-officielles, on dément le bruit d'après lequel le prince de Hohenzollern serait venu remplir, au camp de Châlons, une mission dont l'aurait chargé son cousin le roi de Prusse.

L'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés à Biarritz, dans la nuit d'avant-hier. Le voyage s'est fait dans un strict incognito. La comtesse de Montijo, mère de S. M.; la princesse Anna Murat, le duc de Tascher, le marquis de Lagrange, M. Mérimée et d'autres personnages accompagnaient S. M.

Le précepteur du prince Impérial, M. Monnier, est du voyage.

— Ce n'est qu'après le départ de l'Empereur pour Biarritz, c'est-à-dire dans les derniers jours de la semaine prochaine, que M. Druyon de Lhuys prendra le congé interrompu par le retour de S. M. à Paris. L'honorable ministre ira passer quinze jours à sa propriété des environs de Melun.

— En vertu d'un arrêté ministériel, le Mont-de-Piété de Paris ne pourra faire, à l'avenir, aucun prêt supérieur à dix mille francs dans les bureaux de direction, et à cinq cents francs dans les bureaux auxiliaires.

— Le service de la boulangerie de Paris

se fait avec le même ordre que précédemment. Un certain nombre de boulangers ont réduit spontanément, les uns de deux centimes, les autres de quatre et quelques-uns de six centimes (par deux kilos), le prix du pain de première ou de seconde qualité.

— On commence à voir chez les marchands de comestibles et aux devantures des restaurateurs du gibier provenant de la nouvelle chasse. Le prix en est très-élevé. Un lièvre de moyenne force n'est pas coté moins de 6 fr; une perdrix grise, 1 fr. 50; une perdrix rouge, 2 fr. 25. Il y a d'importantes expéditions sur l'Angleterre.

— Un inspecteur général des mines vient d'être autorisé par le ministre de la guerre à prendre sous ses ordres des officiers du génie pour l'exploitation des riches mines du Mexique, dont bénéficieraient auparavant le gouvernement de Juarez.

— On annonce la prochaine publication d'un roman en trois volumes, intitulé : le Maudit, et qui serait appelé à un succès de scandale non moins grand que le livre de M. Renan.

— S'il fallait en croire un journal étranger, il serait question d'une révision complète de la législation sur la presse. Le régime des avertissements ferait place à l'institution d'un tribunal spécial chargé d'apprécier les délits et de prononcer les peines.

— Bourse. — On s'attendait à un temps d'arrêt; il a succédé, en effet, à la hausse marquée des jours précédents. Le 3% a fléchi de 15%, le mobilier de 15 fr. et le foncier de 5 fr. Plus favorisés, tous les chemins de fer, à l'exception de l'Est, qui perd 1 fr. 25 c., persistent dans leur mouvement ascensionnel. Pas de variation sur les fonds anglais.

L'Empereur part pour Biarritz le 10 septembre. Ce voyage est regardé comme un symptôme pacifique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

LES ENFANTS PHOTOGRAPHES!!! Voilà trois mots faits pour troubler le sommeil de plus d'un lycéen, de plus d'une pensionnaire à la veille des vacances. — Comment! je pourrai, moi aussi, reproduire des portraits-cartes, des photographies, des gravures! — Oui, mon enfant, et il ne vous faudra ni un long apprentissage, ni beau-

coup de peine. Deux jours suffiront. — Mais l'objectif, les clichés, les fioles, est-ce que je saurai m'y prendre? — Vous n'aurez pas besoin de tant d'histoires. Une Boîte élégante, dans laquelle se trouvent l'appareil et les accessoires nécessaires, en voilà assez pour vous transformer en collaborateur du soleil. — C'est charmant! Mais dites donc, on prétend que les produits employés en photographie sont dangereux? — Rassurez-vous; les substances dont vous vous servirez pour opérer sont inoffensives. — Et comment appelez-vous cette découverte? — Dites cette charmante récréation. Nous l'appelons PHOTOGENIE. — Tiens! le nom est gentil! C'est dit, je ferai des reproductions pendant les vacances, si l'on veut, chez nous. — On voudra. D'autant mieux que nous avons aussi de quoi occuper les soirées, qui ne tarderont pas à s'allonger et à devenir froides. — Comment? — Par la PHOTOCHOMIE, une autre boîte où il y a des couleurs anglaises, en tubes métalliques, des vernis, des pinceaux, une palette, que sais-je, moi? enfin tout ce qu'il faut pour peindre en miniature à l'huile sur photographie, et cela sans avoir jamais tenu un crayon ou un pinceau. — Ah! c'est ce qu'on a donné tout récemment à ma cousine. Elle a déjà fait de petits tableaux, d'autant plus admirables qu'ils reproduisent les œuvres des grands maîtres avec une fidélité surprenante. — En une heure, vous obtiendrez les mêmes résultats. — Qui m'apprendra? — Vous n'aurez d'autre maître que vous-même. — En vérité? — Sans doute! La Boîte contient, non-seulement un MANUEL qu'il vous suffira de lire une seule fois, mais encore une miniature-spécimen, qui vous démontrera clairement la simplicité du travail. De plus, vous y trouverez un ALBUM, richement illustré, pour 50 photographies ou miniatures, dans lequel vous fixerez vos productions, cinq belles photographies, et enfin un catalogue de cent sujets divers. — C'est bien tentant; mais c'est peut-être cher? — Non; la Boîte de PHOTOGENIE, 22 francs. — La Boîte de PHOTOCHOMIE, 12 francs. Vous envoyez un mandat-poste à l'inventeur breveté, s. g. d. g. M. A. TEISSONNIÈRE et Co, 22, passage des Petites-Ecuries, à Paris, et courrier par courrier vous parvient franco le colis récréatif. — Merci!

Pour extrait : A. LAYTOU.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne

de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du café des îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes, et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LEOCO et BARGOIN.

AVIS.

Il sera procédé, le dimanche, 27 septembre courant, à la Mairie de Castelnau, à deux heures de l'après-midi, à l'adjudication des droits de l'octroi et des droits de Place de la commune, pour trois années, à partir du 1er janvier 1864.

Le cahier des charges, clauses et conditions est déposé au Secrétariat de la Mairie.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris, 3 septembre.

Les 3/6 du Nord sont constamment en voie de hausse. Le disponible et courant de mois sont à 86 fr.; les 4 mois de septembre à 73 fr. l'hect. à 90 degrés. Il y a, par contre, peu de mouvement sur les 3/6 du Languedoc qui, hier, à Béziers, ont été cotés 78-80 pour du disponible, et que l'on cote à Paris 92 à 94 fr. l'hect. à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie sont l'objet de bien peu de transactions à l'entrepôt du quai Saint-Bernard. La vente des tafias est seule active de 68 à 80 fr. l'hect., selon degré et origine. Sur les marchés de production, les propriétaires commencent à vendre, rassurés qu'ils sont par l'aspect réjouissant des vignobles. Dans les Charentes, où les dernières pluies tombées ont fait beaucoup de bien à la vigne, on vend donc à des prix graduellement plus faibles, mais qui dénotent une excessive réserve de la part des détenteurs.

Les vins, à l'entrepôt de Bercy, ont une vente lente, mais les prix sont très-fermes, par suite de la rareté de la marchandise dans les vignobles. Le temps humide fait bien augurer de la fructification des raisins dans tout notre Centre vignoble.

Les vendanges sont commencées dans le Midi, et, pour le 4er septembre, elles seront en pleine activité. On a traité passablement d'affaires à Cette en vins nouveaux à 60 et 70 fr. les 700 litres pris sur souche. On a vendu également des vins du Roussillon à 34 fr. l'hect., et une partie Terret et Bourret à 80 fr. les 700 litres sur place. Dans le Narbonnais, on a commencé la vendange le 24. On traite quelques affaires en vins de 1862, qui sont encore en assez grande quantité chez les propriétaires. Dans le Bordelais la maturité se fait avec régularité; c'est le signe à peu près certain d'une bonne qualité; les quelques pluies, bien que trop tardives pour développer le grain, ne laisseront pas que de favoriser le ramollissement de la pellicule, desséchée par les grandes chaleurs de la première quinzaine d'août.

Dans les vignobles de la Loire, le raisin pousse très-vivement à la maturité.

Les Charentes sont également en de très-bonnes conditions, et la vendange sera avancée de quinze jours au moins avec le temps chaud et humide.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

Table with 4 columns: Date, Type, Price, and Change. Rows include 7 septembre 1863 and 8 septembre.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains.—Mercredi, 9 septembre 1863.

Table with 4 columns: Grain, Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, Prix moyen de l'hectolitre, Poids moyen de l'hectolitre. Rows include Froment and Mais.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 2 septembre. Delville (Julie-Louise), boulevard Nord.
3 — Vaysse (Madeleine), naturelle, rue des Boulevards.
4 — Labie (François-Charles), rue Fénelon.
5 — Coudere (Marie), rue Brives.
6 — Gaubert (Marie), aux Ramonets.
7 — Vergnes (Victor), aux Tuileries.
7 — Paganel (Jean), à Larosière.
9 — Bouyssou (Prosper-Jules), Boulevard S.

Mariages.

- 6 — Labro (André), briquetier, et Valette (Françoise), sans prof.

Décès.

- 3 — Benezet (Louis), liquoriste, 34 ans, hospice.
3 — Rodolose (Jean-Pierre), boulanger, 46 ans, rue Clément-Marot.
5 — Girbal (Pierre), dit Francoual, cultivateur, 46 ans, à Cabessut.
8 — Bouyssou (Marguerite-Virginie), blanchisseuse de dentelles, 34 ans, rue de la Mairie.
8 — Maquan (Joseph), 15 mois 6 jours, Hôtel de la Préfecture.
9 — Jouclas (Etienne), 1 mois, rue des Elus.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

PHOSPHO-GUANO

Engrais AZOTÉ très-riche en PHOSPHATES, complètement SOLUBLES, assimilable aux Plantes, et d'une composition invariable.

IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES ÉDIMBOURG. — LONDRES. — LIVERPOOL.

PETER LAWSON et FILS contractants.

CONSIGNATAIRES GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ITALIE : GALLET LEFEBVRE et Co, Paris, 8, boulevard de Sébastopol, et au Havre.

VENTE EN SACS PLOMBÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS AVEC GARANTIE DE CONFORMITÉ AUX ANALYSES PUBLIÉES

Table with 2 columns: Weight and Price. Rows include 30 fr. les 100 kil. pour quantités supérieures à 30,000 kil.

franco sur char au Havre, Dunkerque, Nantes, Bordeaux ou Marseille, payable comptant, sans escompte avant expédition.

UN FRANC DE PLUS PAR CENT KILOS A PARIS.

DÉPÔTS au Havre... GALLEY LEFEBVRE et Co, consignataires généraux; à Dunkerque... VICTOR et LEON DERODE; à Marseille... A. RACINE et FILS; à Bordeaux... U. FOURCAND LÉON et Co.

Magasin de M<sup>d</sup> Tailleur

Galerie Tivoli, à Cahors.

AVIS

M. LAGARDE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir, à Cahors, Galerie Tivoli, un magasin de Tailleur.

Les soins incessants qu'il apportera à la confection des vêtements qui lui seront confiés, comme aussi l'expérience que lui ont donné dix ans de travail en qualité de coupeur dans les premières maisons de Paris, sont autant de garanties qu'il peut offrir à sa clientèle.

On trouvera dans son Magasin des Etoffes du meilleur choix, et il ne craint pas d'avancer qu'il se trouve dans des conditions telles, que, pouvant faire aussi bien qu'à Paris, il peut aussi vendre 20% meilleur marché que les tailleurs de la Capitale.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ÉTHÉR DU D<sup>r</sup> CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

- A Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne.

A LA PATISSERIE MODERNE

S<sup>t</sup>-JEAN, fils

Rue de la Liberté, ANCIENNE MAISON LAPERGUE A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

SALON DE CONSOMMATION

Placement de Capitaux

En compte courant avec chèques. INTÉRÊT ANNUEL : 3% av. fac. de retirer les fonds à 10 jours de vue; 4% — — — à 1 mois de vue; 5% — — — à 3 mois de vue; 6% — — — à 6 mois de vue.

On ne reçoit pas de somme inférieure à 1,000 francs.

On envoie sur demande une notice détaillée des opérations de la maison.

Pacini et Co, banquiers, 27, rue de Grammont.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux.—Un siècle de succès constants. Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinel; à Catus, Cambornac; à Puy-l'Évêque, Delbreil; à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon, Cabanès, pharmaciens.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord Assortiment de fusils Lefauchaux et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties. Dépôt de Feux d'artifice de Paris.—Articles d'illuminations.

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal du Lot.

AVIS

Le cabinet de MM. Dorigny et Alexandre est ouvert tous les jours de 9 heures à 5 heures, Boulevard Sud, Maison Vilhès, à Cahors.

Ces Messieurs rappellent à leurs clients, que toutes les opérations (dents artificielles, plombages, etc) sont garanties dix années; et que toute opération, non suivie d'un succès complet, est recommencée sans perception de nouveaux honoraires.